



Question élargie n° 138
Reçue le 10.03.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 10.03.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 9 mars 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Madame le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes concernant l'extradition de ressortissants luxembourgeois aux autorités de pays tiers.

Plusieurs médias ont récemment évoqué l'affaire d'un ancien membre du service de renseignement luxembourgeois aux mains de la justice française en vue de son extradition en France.

C'est dans ce contexte que j'aimerais discuter dans le cadre de la présente question élargie du cadre procédural dans lequel se situe une telle demande, des possibilités offertes aux autorités judiciaires luxembourgeoises pour obtenir la remise d'un citoyen luxembourgeois aux fins de poursuite au Luxembourg des faits lui reprochés à l'étranger, de la protection offerte par la nationalité luxembourgeoise et des obligations de l'Etat vis-à-vis de ses ressortissants dans un tel contexte et de l'assistance diplomatique et consulaire auquel une telle personne a droit après son éventuelle extradition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député